



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 73866

Texte de la question

M. Jean Vila attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur l'urgence d'une réparation des préjudices de carrière subis par les fonctionnaires rapatriés anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Depuis quatre ans, aucune commission de reclassement ne s'est réunie alors qu'il reste à examiner plus de deux cents dossiers. Cette situation de blocage fait suite à l'annulation des dispositions du 22 janvier 1985, notamment la composition de la commission de reclassement, par le décret Balladur du 16 novembre 1994. L'article 76 de la loi de modernisation n° 2002-73 du 17 janvier 2002 revient enfin aux dispositions prises en 1985. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend prendre rapidement le décret d'application de l'article 76, afin que les fonctionnaires rapatriés anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale soient justement reclassés.

Texte de la réponse

L'article 76 n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale modifie le dernier alinéa de l'article 9 de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale et renvoie à un décret le soin de prévoir la composition des commissions administratives de reclassement. Celui-ci est en cours d'élaboration. S'agissant des représentants des bénéficiaires, des propositions seront faites par la commission consultative des rapatriés prévue par l'arrêté du 6 février 2001, conformément aux nouvelles dispositions de l'article 9 précité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Vila](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73866

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1213

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2405